

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 787

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 434, supprimer les mots :

« , majoré d’un coefficient égal à l’indice des prix à la consommation harmonisé évalué pour l’année 2022 en loi de finances initiale pour 2022, »

II. – En conséquence, à l’alinéa 442, procéder à la même suppression.

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 523.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l’Assemblée nationale.